

Les signes officiels d'identification de la qualité et origine des produits agricoles et alimentaires

Sommaire	
	Page
Avis adopté par le Conseil économique et social au titre de sa séance du 14 mars 2001 (1 - 1)	
I - LA NOTION DE QUALITÉ ET D'ORIGINE	4
1. La notion de qualité	4
2. La notion d'origine	4
3. Les notions complémentaires	4
II - LES SIGNES OFFICIELS D'IDENTIFICATION	10
A. LES SIGNES OFFICIELS D'ORIGINE	10
1. Les appellations d'origine protégées (AOP)	10
2. Les indications géographiques protégées (IGP)	10
3. Les appellations d'origine contrôlées (AOC)	10
4. Les appellations d'origine des produits agricoles (AOP)	10
B. LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ	10
1. Les signes officiels de qualité (SOQ)	10
2. Les signes officiels de qualité d'agriculture biologique (AOP)	10
3. Les signes officiels de qualité de produits agricoles (AOP)	10
4. Les signes officiels de qualité de produits agricoles (AOP)	10
III - LE CADRE JURIDIQUE	10
A. LE CADRE JURIDIQUE DE LA QUALITÉ ET D'ORIGINE	10
1. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
2. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
3. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
4. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
B. LE CADRE JURIDIQUE DE LA QUALITÉ ET D'ORIGINE	10
1. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
2. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
3. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10
4. Le cadre juridique de la qualité et d'origine	10

Type de saisine :
Autosaisine
Type de texte :
Avis et Rapport

Adopté en section, le rapport est un document préparatoire destiné à éclairer et à consolider les propositions de l'avis

Traité par :
Section de l'Agriculture et de l'alimentation
DDA
Adopté le : 14/03/2001
Mandature :
1999-2004
Rapporteur :
Louis Gilbert
[Télécharger le texte](#)

Présentation
COUV

Le Conseil économique et social propose de maintenir à quatre le nombre de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et alimentaires : - l'AOC : identifie le lien au terroir ; - le label : atteste d'un niveau de qualité supérieure ; - la certification de conformité : atteste d'atouts qualitatifs significatifs ; - le mode de production biologique : atteste de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Descripteur Eurovoc :
produit agricole, qualité du produit, produit originaire, France
[Librairie en ligne de la Documentation Française](#)

© - copyright CESE - Juin 2024